

17 octobre 2022

## L'Ordre des médecins engagé fermement pour renforcer le rôle du médecin généraliste dans les territoires

Chère consœur, Cher confrère,

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une crise de l'accès aux soins et du parcours de soins qui ne fait que s'aggraver. Des millions de nos concitoyens – et des centaines de milliers de patients souffrant d'ALD – n'ont plus de médecin traitant. **Nous subissons des décennies de décisions totalement inadaptées aux enjeux de notre système de santé.** Pourtant, depuis trois ans, les médecins, libéraux, salariés et hospitaliers, s'épuisent pour tenir notre système de santé à bout de bras, dans un contexte pandémique sans précédent.

La situation n'est plus tolérable, et il nous faut imaginer des solutions nouvelles, pour répondre à la détresse des patients et malgré l'engagement sans faille des médecins, libéraux comme hospitaliers, qui souffrent de ne pouvoir exercer leur profession de façon satisfaisante. Après le Ségur qui a marqué un début de reconnaissance, encore très insuffisante et parcellaire, pour les médecins hospitaliers, **l'Ordre considère qu'il faut répondre enfin aux attentes légitimes des médecins libéraux.**

C'est pour faire face à cette situation que l'Ordre des médecins a élaboré ses propositions rendues publiques par le communiqué du 7 Octobre qui vous a été adressé. En parallèle, et sur cette base approuvée unanimement lors de la session du conseil national de l'Ordre des médecins du 29 septembre et lors de l'AG de l'Ordre du 1er octobre, l'Ordre des médecins a mené des discussions avec l'ensemble des Ordres de santé pour aboutir à des propositions communes.

Cet accord du Comité de Liaison des Institutions Ordinales porte en lui les bases d'une nouvelle organisation du parcours de soins :

- Il renforce le rôle de **l'équipe de soins coordonnée par le médecin.**
- Il a pour objectif de permettre à tous les médecins un **gain de temps médical.**
- Ceci doit permettre de **dégager des possibilités accrues de prise en charge des patients**, et notamment des 657 000 malades en ALD n'ayant pas de médecin traitant.
- Quand il aura lieu, le **partage de tâches** sera dans tous les cas à l'initiative du médecin qui dans les territoires coordonnera l'équipe de soins

**Certaines analyses véhiculées dans la presse ne reflètent aucunement l'accord conclu et sont contraires à l'esprit de dialogue qui a animé les discussions et qui prévaut sur le terrain entre les professionnels au service de nos patients.**

Pour que ce projet devienne réalité pour tous les médecins libéraux, nous serons **aux côtés des syndicats professionnels** dont c'est la mission, pour que ces négociations puissent impacter positivement la situation économique des médecins généralistes sous pression

depuis plusieurs années. Ce nouveau parcours de soins ne sera tout simplement pas possible s'il n'est pas accompagné d'une **revalorisation forte et sincère du rôle du médecin généraliste** dans sa dimension tant professionnelle que **financière**.

Les débats législatifs en cours et les futures négociations conventionnelles devront ainsi aboutir à une définition précise de l'exercice et des missions du médecin traitant (actes de prévention, consultations dédiées, consultations complexes, télé-médecine, rôle de coordination de l'équipe de soins, ...).

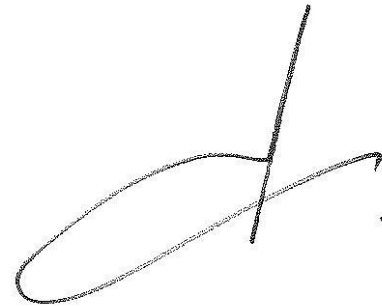
Par ailleurs, et dans les territoires où les patients n'ont pas accès à un médecin, **l'objectif prioritaire est, et restera, l'inclusion rapide de tout patient dans une équipe de soins coordonnée par le médecin**. C'est pour y parvenir, que les autres professionnels de santé pourront être mobilisés afin d'orienter le patient après une première évaluation, notamment vers un service d'accueil et d'urgences ou un service d'accès aux soins. IL s'agit donc bien d'une fonction d'orientation déléguée. Cette coopération entre professionnels de santé ne saurait en aucun cas signifier des soins « au rabais » ou une perte de chance potentielle pour le patient.

**L'Ordre des médecins restera particulièrement vigilant aux traductions législatives, réglementaires et conventionnelles de cet accord**, pour que soit consolidé le rôle du médecin de premier recours auprès des patients.

Nous sommes convaincus que cet accord sera une réponse ambitieuse et innovante aux difficultés les plus aigües d'accès aux soins, au plus près des réalités territoriales.

Et nous sommes tous certains qu'il y a urgence à agir aussi pour nos patients et pour nous aussi, **MEDECINS**.

Veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes salutations confraternelles les meilleures.



Dr. François Arnault  
Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

*Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.*